

Image not found or type unknown



Annulation d'un mandat de location

Par **Tundecaen**, le **29/04/2015** à **21:23**

J'ai signé avec une agence immobilière un mandat de location sans exclusivité et un mandat de gestion. L'agence ne fait pas l'effort de trouver un locataire. Deux mois plus tard, l'appartement n'est toujours pas loué à Paris. Puis-je annuler les contrats qui me lient à l'agence?